

Madame Coline LEGER
Présidente de l'Association pour le
développement de l'emploi agricole et rural
des Alpes-Maritimes
Val des Prés
06340 LA BRIGUE

N/réf : 2026D/68/CG/RD/DR/EM

Objet : Soutien du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur aux activités de l'ADEAR des Alpes-Maritimes

Madame la Présidente,

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est né de la volonté des élus de dynamiser les activités économiques du territoire tout en protégeant les paysages et l'environnement. L'objectif est de faire de la préservation et de la valorisation des patrimoines un facteur de développement du territoire et ainsi favoriser les opportunités pour l'agriculture, les activités touristiques, les entreprises et les habitants.

Le territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, incluant 48 communes adhérentes, est caractérisé par une économie de moyenne montagne, marquée par une présence forte de l'agriculture et notamment de l'élevage.

Afin de favoriser le développement de ces activités agricoles et l'économie locale, le Parc a inscrit dans sa Charte de territoire 2012-2027 :

- Article 4 : « *Enrayer la régression de l'agriculture et du pastoralisme* » ;
- Article 5 : « *Tirer parti du bassin de consommation de la Côte d'Azur pour développer une agriculture de proximité* » ;
- Article 11 : « *Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale* » ;
- Article 17 : « *Préserver la vocation agricole des terres* »

Malgré les actions des collectivités locales pour le développement de l'agriculture et la relocalisation de l'alimentation, les surfaces agricoles et le nombre d'agriculteurs restent en déclin sur le territoire du Parc. A travers leurs stratégies alimentaires territoriales, les collectivités ont réaffirmé la nécessité d'informer et d'accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'installation, de transmission ou de diversification et de sensibiliser les propriétaires fonciers à la mise à disposition des terres agricoles et naturelles pour l'agriculture.

Depuis sa création en 2012, le Parc naturel régional reconnaît l'ADEAR des Alpes-Maritimes comme un partenaire technique de l'accompagnement au développement de l'agriculture locale, aux côtés de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et des experts thématiques comme la SAFER ou le CERPAM.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •

1, avenue François Goby 06460 Saint Vallier de Thiery • Tél 04 92 42 08 63

E.mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.parc-prealpesdazur.fr

En ce sens, le Parc et l'ADEAR collaborent régulièrement :

- en 2021/2022 : animation conjointe de l'Association des Agriculteurs du Parc pour leur projet d'atelier de transformation collectif ;
- en 2025 : partenariat pour le projet régional « TRANSMICO » pour l'accompagnement à l'installation et la transmission agricoles dans nos territoires ruraux ;
- suivi des groupes d'appui locaux des espaces tests ;
- participations aux réunions de projets ou de suivi des actions de chacune des structures.

En 2025, l'ADEAR a accompagné une vingtaine d'agriculteurs à l'installation, la transmission ou la réalisation de projets collectifs sur le territoire du Parc en particulier sur les communes de Carros, Vence, Collongues, Gourdon, Briançonnet, Saint-Jeannet, Gilette, La Penne et Sallagriffon. L'ADEAR est également mobilisée pour l'accompagnement des espaces tests d'activités agricoles dont trois sont en cours sur le Parc. Ces lieux constituent des dispositifs innovants permettant de conforter une installation agricole grâce à un accompagnement privilégié.

En 2023, à l'échelle du Département des Alpes-Maritimes, le taux de renouvellement était d'environ 6% et le taux de départ à la retraite dans 10 ans atteignait les 40% (source : MSA). Au regard de ces chiffres préoccupants, il est donc plus que nécessaire de maintenir les forces d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement à l'installation et la transmission que sont l'ADEAR des Alpes-Maritimes et les points accueil installation et transmission de la Chambre d'Agriculture.

Ainsi, soyez assurée, Madame la Présidente, du soutien du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à l'ADEAR des Alpes-Maritimes, notamment dans sa demande de financement régional, pour permettre d'assurer la pérennité de ce service primordial au maintien d'une agriculture et d'une alimentation locale que vous portez activement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,



Eric MELE